



REGLEMENT DU JEU CONCOURS DE MAQUILLAGE ET DEGUISEMENT

Article 1 : Société organisatrice

Habitation moderne, dont le siège social se situe 24 route de l'Hôpital à Strasbourg,

Le jeu est gratuit sans obligation quelconque et est régi par les modalités du présent règlement.

Article 2 : Nature du jeu

Dans le cadre des festivités du 70^{ème} anniversaire de la société, Habitation moderne organise un jeu-concours à destination des enfants de ses locataires.

Le jeu-concours consiste dans la réalisation et présentation du **plus beau maquillage ou du plus beau déguisement de Carnaval, impérativement et exclusivement sur le thème du cirque.**

Article 3 : Conditions de participation

La participation au jeu-concours sera ouverte aux enfants âgés de 6 à 12 ans de toute personne physique locataire d'Habitation moderne, à l'exception des organisateurs et des salariés d'Habitation moderne.

Pour participer à la sélection, les candidats doivent remplir intégralement et correctement le bulletin de participation accessible sur le site internet d'Habitation moderne et y joindre la photo de l'enfant maquillé ou déguisé.

La date limite d'envoi est le 7 mars 2022 à 23h59.

Le participant indiquera : nom /prénom /adresse /numéro de locataire /adresse mail /numéro de téléphone / prénom de l'enfant/ âge de l'enfant.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou du numéro de locataire, soit qui les auront fournies de façon incomplète, inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la sélection des lauréats.

L'organisateur du jeu-concours opérera les vérifications de conformité de candidature préalablement à la sélection des candidats pour l'application du présent règlement.

GP

La participation est strictement nominative (limitée à un seul foyer, même numéro de locataire) sur le bulletin. Il est par conséquent interdit de participer au jeu-concours sous plusieurs noms, pseudonymes ou pour le compte d'autres personnes. La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs de l'opération. À tout moment, le joueur est responsable de l'exactitude des informations communiquées.

Article 4 : Dotation

Le jeu-concours est doté de cinq (5) lot consistant en quatre (4) entrées pour le nouveau spectacle « Excentrik » du Cirque Arlette GRUSS à venir à STRASBOURG, à utiliser entre le 20 et le 29 mai 2022.

Article 5 : Désignation du lauréat

L'inscription au jeu-concours débutera le 16 février 2022 à 10h00.

Les bulletins de participation (avec photo) seront comptabilisés jusqu'au 7 mars 2022 à 23h59.

Les candidatures seront examinées par un jury composé de la Présidente, la Directrice générale, le Secrétaire général et un membre du service de la Communication d'Habitation moderne.

Ce jury désignera le lauréat le 10 mars 2022 après-midi.

Article 6 : Attribution du lot

Les candidats désignés lauréats du jeu-concours seront contactés directement par le service de la Communication d'Habitation moderne par tous moyens disponibles (téléphone, mail, courrier, ...).

Chaque lot est à retirer au siège d'Habitation moderne, 24 Route de l'Hôpital à STRASBOURG, auprès du service Communication d'Habitation moderne.

Tout lot non cherché le 13 avril 2022 au plus tard sera remis en jeu et attribué au candidat suivant. La désignation des lauréats sera ainsi poursuivie jusqu'à attribution de la totalité des lots.

Les lots ne sont ni modifiables, ni échangeables et ne pourront faire valoir aucune contre-valeur monétaire ni échange contre une quelconque valeur marchande.

Article 7 : Autorisation d'utilisation

Du seul fait de l'acceptation de la participation au jeu-concours, les gagnants autorisent Habitation moderne à utiliser leurs noms, prénoms ainsi que l'indication de la ville ou quartier de résidence dans sur tout support de communication, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droits ou rémunération autres que le prix gagné.

Article 8 : Prolongation, report, annulations exceptionnelles du concours

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, écourter ou annuler le jeu-concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait en être engagée de fait.

Article 9 : Litiges

La participation au jeu-concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à tous recours contre HABITATION MODERNE au titre dudit jeu-concours.

Toute interprétation litigieuse de ce règlement ainsi que tous les cas non-prévus seront tranchés souverainement par l'organisateur. Toute contestation devra être transmise par écrit à l'organisateur au plus tard 30 jours après la date limite de participation au Jeu.

Article 10 : Règlement

Le règlement peut être consulté sur le site internet d'Habitation moderne (<https://www.habitationmoderne.org/concours-carnaval/>) ou au siège d'Habitation moderne – 24 route de l'Hôpital 67000 STRASBOURG, Service Communication.

Article 11 : Protection des données

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives utilisées dans le cadre du présent jeu, en s'adressant à la société organisatrice.

Fait à Strasbourg

Le 16 février 2022



Virginie JACOB

Directrice générale

ANNEXE : Bulletin de participation

BULLETIN DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS DE MAQUILLAGE ET DEGUISEMENT

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

Numéro de locataire Habitation moderne :

Adresse mail.....

Prénom de l'enfant

Age de l'enfant

Les informations recueillies sont au seul usage du jeu-concours.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement, de portabilité et d'opposition aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez exercer ces droits, en joignant un justificatif d'identité, en vous adressant à : DPO Habitation moderne 24 Route de l'Hôpital 67100 STRASBOURG.